

SUJET N° 1 : PHILOSOPHIE**Autrui est-il mon semblable ?**

En ouverture du recueil *Les Fleurs du mal*, Baudelaire s'adresse au lecteur par ces mots : « – *Mon semblable, – mon frère !* » Cet appel ne traduit-il pas le rêve d'un « idéal » inaccessible ? Comment autrui, quel qu'il soit, lointain ou proche, pourrait-il m'apparaître comme « *mon semblable* », alors qu'il diffère de moi, m'est dissemblable, par son altérité constitutive ? Et ce sont peut-être ces dissemblances multiples qui font la difficulté de la coexistence, de l'intercompréhension entre les hommes (Baudelaire encore l'illustrerait : « *L'albatros* »), et la résurgence des conflits, parfois terriblement sanglants, au cours de l'histoire tumultueuse des sociétés. D'un autre côté, l'existence humaine se déroule nécessairement sous l'horizon collectif, et dès lors autrui, à travers tous les autres qu'on côtoie sans cesse, proches ou inconnus, est partie intégrante et indépassable de notre conscience ; et on peut apercevoir une certaine ressemblance, des points communs, qui font qu'autrui, bien que n'étant pas moi, n'est pas absolument différent de moi : autrui a au moins en partage avec moi les facultés de langage, de raison ; elles sont fondatrices de liens et nous pouvons au moins dialoguer sur nos différences... Alors, est-il inconcevable d'appréhender autrui comme mon semblable ? Son altérité fait-elle de lui un étranger radical ? Sur quoi se fonde la saisie d'autrui comme mon semblable, si elle est envisageable ? Nous ferons ressortir en premier lieu l'absence d'évidence de la reconnaissance d'autrui comme semblable, avant d'explorer en deuxième partie quelques voies malgré tout possibles de relations à autrui comme semblable. Un dernier moment tentera de dépasser ces deux perspectives, en distinguant le semblable et l'identique.

I – L'ÉNIGME D'AUTRUI : AUTRUI PARAÎT DIFFICILE, VOIRE IMPOSSIBLE À SAISIR COMME MON SEMBLABLE

- L'autre, tout autre homme est d'abord perçu comme autre que moi : l'altérité le constitue comme différent de moi et distinct de tous les autres. « *Autrui, c'est l'autre,*

c'est-à-dire le moi qui n'est pas moi... c'est celui qui n'est pas moi et que je ne suis pas » (Sartre, dans *L'Être et le Néant*).

- Autrui n'est pas mon semblable quand les différences sont incompréhensibles ou incomprises, quand la peur de ce qui est étrange et inconnu devient haine de l'étranger, xénophobie... L'altérité s'impose parfois comme tellement radicale qu'elle peut se traduire par le déni d'humanité des autres : Lévi-Strauss (*Race et Histoire*) analyse le rejet ethnocentriste des autres vus comme différents et rabaissés (les « barbares » pour les Grecs), ou même considérés comme inexistants (groupes désignant comme « fantômes » ou « apparitions » les tribus voisines). La conscience d'autrui comme semblable est absente ici, car le cercle des « semblables » est restreint, « *l'humanité cesse aux frontières de la tribu, du groupe linguistique...* » : ne sont admis comme semblables que ceux qui se ressemblent ou se soudent dans le partage des mêmes repères formant l'identité culturelle.

- Insularité et impénétrabilité de la conscience ; unicité de chaque subjectivité : aspect solipsiste de la philosophie de Descartes qui ancre le sujet dans la solitude de la réflexion et dans une séparation des autres sujets ; la conscience s'appréhende par retrait du monde ; inaccessibilité d'autrui : chacun a conscience de soi mais se voit refuser l'expérience de la conscience de soi d'autrui ; je ne peux pas me substituer à lui, ressentir comme lui, aussi proche que j'en sois ; ses pensées et son vécu intime m'échappent ; nous sommes deux, non pas comme deux fois le même, mais comme deux autres.

II – AUTRUI PEUT CEPENDANT ÊTRE PERÇU, CONNU ET RECONNU COMME MON SEMBLABLE

- Perception pré-réflexive d'autrui comme semblable : thèse anti-cartésienne de l'intersubjectivité originaire (phénoménologie contemporaine) ; thèse rousseauiste de la capacité de l'homme originel à éprouver de la pitié pour son semblable : elle implique de percevoir une ou des similitudes malgré les différences, et de se mettre « à la place » de l'autre en éprouvant par « sympathie » une même souffrance. L'altérité cède bien la place ici à une relation à un semblable, mais la pitié et la sympathie ne visent en fait pas autrui proprement dit, tout homme pouvant s'éprouver pour un animal (proximité avec tout être sensible souffrant).

- Relation affective privilégiée : exemple de l'amitié de Montaigne avec Etienne de La Boétie, décrite dans les *Essais*, livre I, chap. 28. Par une mystérieuse affinité élective, la véritable amitié unit deux êtres jusqu'à effacer toute altérité : plus de séparation entre eux, la communication réciproque entraîne une communion des âmes, une connaissance des pensées les plus secrètes (« *nos âmes ont charrié si uniment ensemble [...] que je connaissais la sienne comme la mienne* »...).

- Relation éthique à autrui : la philosophie morale de Kant fonde la reconnaissance universelle de tout autre comme semblable en tant que personne à laquelle est dû un respect inconditionné ; les hommes sont semblables par communauté d'essence, par égale dignité en tant que sujets libres et raisonnables.

III – LA NOTION DE SEMBLABLE N’EXCLUT PAS TOUTE DIFFÉRENCE ENTRE AUTRUI ET MOI-MÊME : LE SEMBLABLE N’EST PAS L’IDENTIQUE

- Compatibilité de l’universel et du particulier dans la relation éthique à autrui : la reconnaissance de droits fondamentaux et universels de la personne inclut la liberté de chacun à exister par soi, à se réaliser par autonomie en sa singularité.
- Maintien de l’altérité et de l’indépendance de l’autre dans la sympathie : selon Max Scheler, la sympathie passe par la compréhension qui présuppose la connaissance (« *cette connaissance – des souffrances d’autrui – doit déjà exister pour moi pour que je puisse la partager* ») ; il faut l’intention de ressentir ce que l’autre sent ; il faut donc poser l’autre en tant qu’autre, même s’il y a forte proximité ; dans l’amitié, confondre « mon semblable, mon frère » avec l’identique serait annuler l’altérité de l’autre et abîmerait la relation affinitaire en fusion aussi illusoire que destructrice.
- L’expérience du visage, analysée par Levinas : ouverture à un respect universel de l’humain et découverte de l’altérité de l’autre sont simultanées selon Levinas ; ce qui nous relie et nous fait semblables est notre commune détresse, vulnérabilité, fragilité ; or elle se découvre notamment dans la nudité et la spiritualité du visage de l’autre qui m’ouvre vers son unicité, son altérité irréductible, et fait simultanément émerger l’obligation de respecter autrui, de se retenir de la violence sur lui ; non pas parce qu’il est « le même », mais parce qu’il est « tout autre », infiniment insaisissable, profondément, radicalement irremplaçable.

SUJET N° 2 : LETTRES

LE THÈME GÉNÉRAL

« La représentation du travail dans la littérature française »

INTÉRÊT DU THÈME POUR LE CONCOURS

Le thème permettra au candidat de faire la démonstration de ses connaissances littéraires autant qu’historiques, en les utilisant dans l’analyse et le commentaire d’un texte.

ÉLÉMENTS CONTEXTUELS POUR L’ÉCLAIRAGE DU SUJET PROPOSÉ

Travail : évolution d’un mot et d’une idée

Une première recherche permet de situer les racines étymologiques du terme « travail » dans le terme latin *tripalium*, sorte de machine à trois pieux utilisée pour ferrer les chevaux. Par la suite, cette machine devint un instrument de torture. C’est pourquoi, dès son origine et sur une longue période de son évolution, le terme évoque un état de souffrance, de tourment, puis une activité pénible... Nous noterons les traces

de cette origine dans l'utilisation encore actuelle du terme pour désigner une période de l'accouchement.

Aujourd'hui, le mot « travail » désigne un ensemble d'activités humaines contribuant, de façon coordonnée et finalisée, à une production. On l'utilise d'ailleurs aussi bien pour une production matérielle (le travail de l'ouvrier) que pour une production intellectuelle (le travail de l'écrivain). Cette acception s'étend alors de ces activités à la situation elle-même, comme en témoigne l'expression courante « avoir perdu son travail ».

Jusqu'au xv^e siècle, le mot travail reste associé à l'idée de torture, le terme « travailleur » ayant même désigné le bourreau puisque travailler signifiait alors torturer, tourmenter. Dans cette période, en conformité avec la théologie chrétienne, le travail reste la punition infligée par Dieu à l'homme en le chassant du paradis terrestre. Le sens du travail est donc à rechercher non dans son résultat mais dans l'effort et la souffrance qu'il produit afin de racheter le péché originel.

Avec, à la fin du Moyen Age et à l'orée de la Renaissance, le développement de l'artisanat et du commerce, le mot travail désigne progressivement une activité contribuant à une utilité. Ce monde de l'artisanat et du commerce se l'approprie en le chargeant d'une forme de dignité allant jusqu'à en faire un synonyme de « art ». Ainsi, les « arts mécaniques » désignent, par exemple, les activités mécaniques.

C'est au xviii^e siècle que le sens du mot se rapproche de celui que nous lui donnons aujourd'hui communément, en évoluant de l'idée de production à l'idée d'échange de cette production contre une rémunération. En exerçant une activité professionnelle, on vit de son travail dans une situation opposée à celle de chômage. Par là même, le travail permet une existence sociale, une utilité dans la société souvent associée à l'idée de dignité de l'individu.

En conclusion, il apparaît donc que le terme travail porte en germe une contradiction par la référence à deux sens bien distincts. L'équilibre entre ces deux sens, souffrance et dignité, peut varier selon les époques et, pour ce qui est de la littérature, les auteurs. Nous avons également, par les commandes accompagnant le texte proposé en commentaire, orienté les candidats vers l'exploration de la polysémie du terme et de son traitement littéraire.

« Travail » : parcours du mot et de l'idée dans la littérature

Pour illustrer les propos de notre première partie, nous prendrons en référence des auteurs appartenant à plusieurs époques de la littérature française. Il reste évident que nos choix sont limités et que ces références pourraient être élargies.

Avant la période de la Renaissance, le terme travail est présent dans la poésie pour désigner la souffrance, essentiellement morale lorsqu'elle est liée au sentiment amoureux. C'est ainsi que Jean Froissart, évoque dans son poème « L'orloge amoureux » de 1368 « ...cette flamme qui nuit et jour me travaille ». Cette acception du terme se retrouve également chez Ronsard, notamment dans *Les Odes* « Là, nous visons sans travail et sans peine ». A cette époque, le sens actuel du terme était recouvert par celui de labeur.

A la Renaissance, Montaigne, dans les *Essais*, bien que désignant déjà par le terme travail une activité utile, y associe encore l'idée de pénibilité liée à l'effort. L'auteur est

ainsi à l'origine d'une expression toujours employée de nos jours : « *Gagner son pain au travail de ses mains* » (II, 2).

C'est essentiellement dans les œuvres des moralistes du XVII^e siècle que le sens du terme travail évolue, bien que son apparition soit encore à cette époque peu fréquente. Le texte de référence reste la fable de La Fontaine « Le laboureur et ses enfants » (Livre V, 9) que nous avons choisi de proposer à l'étude pour l'épreuve. Le travail s'oppose chez ces moralistes à la paresse et à l'oisiveté comme dans cet extrait des *Caractères de La Bruyère* (tome II, 121) : « *Est-ce un bien pour l'homme que la liberté n'est pas l'oisiveté : c'est cet usage libre du temps, c'est le choix du travail et de l'exercice. Etre libre en un mot n'est pas ne rien faire, c'est être seul arbitre de ce qu'on fait ou de ce qu'on ne fait point.* » Dans une société où la richesse produit des échanges, il convient alors de rompre avec la représentation du travail comme une servitude liée à un péché originel pour construire une nouvelle représentation. Pour approfondir cet aspect, nous pourrions nous intéresser avec plus de précision aux écrits des économistes (Montchrétien) et des politiques (Colbert) prônant la « mise au travail » comme un moyen de contribuer à la fois à la richesse d'un pays et à sa sécurité. C'est ainsi que le travail établit progressivement des liens étroits, qui perdurent encore, avec des valeurs morales.

Ce sont les précepteurs royaux, Bossuet et Fénelon, qui achèvent la mutation en condamnant le luxe, source de perversion, et en argumentant sur les bienfaits du travail auprès de leurs élèves nobles. Ce message s'adresse à tous : peuple et puissants, que l'on soit contraint à travailler pour « gagner sa vie » ou non. Ainsi, le travail devient un devoir pour l'ensemble des membres d'une société et d'une nation.

Bien évidemment, les principaux encyclopédistes développent à leur tour cette notion de dignité du travail. Ainsi, dans ses *Discours en vers sur l'Homme*, Voltaire affirme : « *Le travail est souvent le père du plaisir ;*

Je plains l'homme accablé par le poids de son loisir.

Le bonheur est un bien que nous vend la nature.

Il n'est point ici-bas de moisson sans culture ».

Ce à quoi Montesquieu ajoute dans *De l'esprit des lois* (livre XXIII) : « *Un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien mais parce qu'il ne travaille pas. Celui qui n'a aucun bien et qui travaille est aussi à son aise que celui qui a cent écus de revenus sans travailler.* »

Enfin, pour Rousseau, citoyen et travailleur se rejoignent : « *Travailler est donc un devoir indispensable à l'homme social. Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif est un fripon* » (*Emile*, IV).

Mais des auteurs du XIX^e siècle, ainsi que les théoriciens politiques et économiques, s'ils placent toujours le travail au centre de la société, en dénoncent le caractère aliénant. De ce fait, après avoir évolué sur plusieurs siècles de la souffrance à la dignité, le travail revient alors à une image parfois plus négative tout en affirmant sa nécessité pour l'intégration sociale.

Jean de La Fontaine

Les principaux éléments biographiques de Jean de La Fontaine permettant de traiter le sujet proposé peuvent se résumer ainsi :

- Jean de La Fontaine est né en 1621, est mort en 1695 ;
- il poursuit des études de théologie puis de droit avant d'acheter une charge de « Maître des Eaux et Forêts » ;
 - il développe dans ses lectures une passion pour les poètes italiens, ainsi que pour les « anciens » dont Térence, Ovide et ses *Métamorphoses*...
 - poète de cour et habitué des salons, il est pensionné par le surintendant Fouquet avant la disgrâce de ce dernier. Il connaît des mécénats protecteurs, notamment de la part de madame de La Sablière ;
 - les premières fables sont publiées alors que La Fontaine a 47 ans, en 1668. Ce succès connaît six éditions en deux ans. Un second recueil paraît en 1678-1679, un dernier en 1694 ;
 - les fables de La Fontaine se définissent comme un univers de fantaisie en lien avec le réel, orienté vers la satire sociale, l'allusion à l'actualité politique, la morale. Souvent, les conclusions morales peuvent s'apparenter à la sagesse populaire.

TRAITEMENT DU SUJET PROPOSÉ

Le sujet proposé permettra aux candidats d'utiliser les acquis de leurs études tant dans le domaine de la littérature que dans celui de l'histoire, de la sociologie, de l'économie... Le sujet pourra être traité par l'étude de :

- la représentation du travail ou de la valeur du travail donnée par l'auteur ;
- la place de cette représentation dans une évolution et un contexte, à la fois littéraire et sociologique ou économique.

De nombreuses références littéraires peuvent être citées, et il serait impossible de les présenter ici. Notons à titre d'exemple pour nos préférences : Flaubert (*Madame Bovary* et les relations employeurs/employés), Le Roy (*Jacquou le croquant* et le monde paysan sous la restauration), Maupassant et Sand pour leurs descriptions du monde du travail urbain (le journalisme, par exemple) et paysan, Zola (*Au bonheur des dames* pour le monde du commerce et *La Bête humaine* pour l'industrie ferroviaire), ainsi que de nombreux auteurs contemporains. Parmi ceux-ci, nous noterons dans nos lectures :

- ETCHERELLI Claire, *Elise ou la vraie vie*, Denoël, 1967 ;
- LAURENT Laurent, *Six mois au fond d'un bureau*, 2001 ;
- NOTHOMB Amélie, *Stupeur et tremblements*, 1999 ;
- PAGES Yves, *Petites natures mortes au travail*, 2000 ;
- SALVAYRE Lydie, *La Médaille*, éd. du Seuil, 1993 ;
- TAVARD Guillaume, *Le Petit Grain de café argenté*, 2003 ;
- VILLARD Marc, *Un jour je serai latin lover*, 1998 ;
- *L'Entreprise*, Textes réunis par Arnaud VIVIAND (BEAUD Stéphane, BON François, GAVALD Anna, JAUFFRET Régis, MASSERA Jean-Charles, PAGES Yves, PAVIOT Christophe, PIALOUX Michel, VILLARD Marc, VILLOVITCH Héléna, VIVIANT Arnaud), 2003.